

ARRETE N° 2020-117

Portant désignations à la commission
locale des Transports publics particuliers
de personnes

Le Maire de la commune de Châtelleraut,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission locale des Transports publics particuliers de personnes, de désigner deux membres,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Michel FRESNEAU et M. Gilles MAUDUIT sont désignés membres de la commission locale des Transports publics particuliers de personnes.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE - Le présent arrêté abroge le précédent arrêté 2020-94 en date du 26 juin 2020.

Fait à Châtelleraut, le 12 7 AOÛ 2020



Le Maire

Jean Pierre Abelin

Jean-Pierre ABELIN